

commission d'enquête sur la hausse du prix des machines agricoles. Les cultivateurs veulent des initiatives. Comme l'a dit le préopinant, nous avons toutes ces commissions et ces études, mais il ne se fait rien.

L'une des erreurs fondamentales du gouvernement actuel, c'est d'avoir réparti les attributions du ministère de l'Agriculture entre tant d'autorités, y compris l'administration de l'agriculture de l'Est, le ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé), le ministre du Commerce (M. Winters) et le ministre des Transports (M. Hellyer), qui s'occupe du transport des grains. Nous aurons maintenant un ministre de la Consommation qui s'occupera des prix. Le ministère a été tellement fragmenté que les cultivateurs en ont marre. Le ministre de l'Agriculture a été réduit au simple rôle de diffuseur de la propagande libérale, au lieu d'être celui qui établit la politique du gouvernement en matière d'agriculture.

Toutes ces circonstances, monsieur l'Orateur, ne laissent pas d'autre choix aux agriculteurs canadiens que de nous demander de faire tout notre possible pour renverser ce gouvernement.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de l'occasion qu'offre le débat sur le budget pour faire quelques remarques sur les propositions visant à modifier le régime fiscal qui seront soumises à la Chambre dans quelques semaines. Si je tiens à faire aujourd'hui ces remarques, c'est que le programme de développement économique dans certaines régions du pays s'est ressenti du malentendu, si l'on peut dire, ayant entouré la Commission royale d'enquête sur la fiscalité peu après la publication de ses recommandations.

Celles-ci préconisaient un certain nombre de changements profonds de notre régime fiscal. Disons, pour être juste, qu'en acceptant les recommandations de cette Commission royale d'enquête, on bouleverserait le régime fiscal actuel. Cette proposition a suscité des doutes dans l'esprit des planificateurs de l'expansion industrielle et commerciale, car elle repose sur l'hypothèse à mon avis erronée que les recommandations du rapport Carter devraient servir de base au nouveau régime fiscal.

Je suis reconnaissant au ministre des Finances (M. Sharp) d'avoir invité les groupes intéressés d'un bout à l'autre du pays à commenter ces recommandations. Nous lui

[M. Danforth.]

sommes aussi reconnaissants d'avoir indiqué clairement dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre il y a plusieurs semaines que le gouvernement a l'intention de présenter un Livre blanc exposant sa politique dans les lignes générales et que le rapport de la Commission serait un document utile mais ne servirait pas nécessairement de base à la politique du gouvernement.

Ceci dit, je m'empresse d'ajouter que le rapport Carter renferme de nombreuses suggestions excellentes, voire ingénieuses. Toutefois, le rapport ne représente pas toute la somme des modifications à apporter à notre structure fiscale. Qu'on approuve ou non les recommandations de la commission royale, il reste que certains secteurs n'ont pas été assez étudiés ou n'ont pas fait l'objet des recommandations voulues en ce qui a trait à l'égalisation de l'assiette fiscale ou des cotisations. Dans d'autres secteurs, la Commission a formulé des recommandations de portée tellement vaste qu'il est difficile, voire impossible, de prévoir les résultats de leur application sur notre législation fiscale. Comme le ministre des Finances l'a signalé à la Chambre, il y a plusieurs jours, il ne serait pas sage pour aucun gouvernement de tenter d'appliquer des lois dont il est impossible de prévoir les résultats avec une certaine exactitude. C'est particulièrement vrai de la loi de l'impôt, qui est si importante pour la croissance de l'industrie et du commerce et pour le bien-être de l'ensemble des Canadiens.

Alors que je considère l'ensemble de la question, et je veux que ce soit de façon objective, il me paraît que les députés devraient prendre soin de signaler au ministre les iniquités, les échappatoires et les injustices de toutes sortes que comporte notre régime fiscal. Ils devraient peut-être aussi indiquer des moyens de corriger ces lacunes. Sans doute, nous ne pouvons subitement mettre de côté toutes nos pratiques passées et les remplacer par une conception toute nouvelle. Nous devons procéder graduellement.

Ceux d'entre nous qui ont pris le temps d'étudier son rapport admettront qu'en principe la Commission Carter pose que nous devons accepter sa conception toute nouvelle ou la rejeter d'emblée. A mon avis, cela est inacceptable. Certaines de ses recommandations doivent être acceptées mais nous ne devons assurément pas accepter l'ensemble de la proposition. Je suis heureux qu'on ait, dans une certaine mesure, retiré l'assertion du tout ou rien.